

SCOLARISATION, FONCTION PUBLIQUE ET RELATIONS INTERETHNIQUES AU TCHAD

Bernard LANNE

INTRODUCTION

Pour le Tchad, l'expression "relations interethniques" recouvre deux réalités différentes mais concomitantes : d'une part les rapports entre le nord musulman et le sud qui ne l'est pas ; d'autre part les divisions à caractère ethnique qui existent au sein de ces deux groupes.

Il est très mal vu, au Tchad, de parler de relations interethniques et encore plus d'écrire sur la question. Si l'on en vient à prononcer les mots de nord et de sud, les clamours redoublent, les officiels lancent des anathèmes et on discerne de la gêne chez son interlocuteur, même si, en privé, il admet facilement qu'il y a problème. C'est donc une tentative délicate dans laquelle on s'est lancé. Certes, des chercheurs ont admis que le Tchad était double¹ et on ne peut se refuser à aborder une question parce qu'on risque de déplaire.

Les premiers scrupules surmontés, ce sont surtout les questions de méthode qui assaillent le chercheur : les documents existent, assez nombreux en ce qui concerne la scolarisation, plus rares pour la fonction publique, le Journal officiel constituant la meilleure documentation, mais bon nombre d'observations proviennent d'archives personnelles et de sources d'ordre privé. La véritable difficulté surgit lorsqu'il s'agit de déterminer l'appartenance ethnique d'une personne. La consonnance du nom joue un rôle déterminant. Le choix d'un prénom chrétien est un indice important mais pas toujours décisif : dans les années cinquante, ces prénoms

¹ R. BUIJTENHUIJS 1978 : 37 ; M. VERNHES, J. BLOCH 1972 : 75.

eurent une vogue telle qu'un certain nombre d'élèves musulmans crurent bon d'en adopter un (cela faisait moderne). L'onomastique ne donne pas toujours des résultats incontestables. De nombreux originaires du sud portent des noms arabes, mais le contraire ne se produit jamais. Une marge d'incertitude subsistera donc toujours et les chiffres cités représenteront des ordres de grandeur. La connaissance des personnes concernées a permis souvent, il est vrai, de faire les corrections nécessaires et de réduire la marge d'erreur.

Le clivage nord-sud est d'essence religieuse mais il se manifeste souvent de façon nuancée : on a toujours considéré qu'un "sudiste" musulman était d'abord un originaire du sud. Ceci étant, le "classement" ethnique de tel ou tel a souvent été malaisé et un certain arbitraire n'a pu être évité.

Cette étude a, au moins en partie, un caractère historique. Afin d'éviter les anachronismes, on a donc retenu les noms en usage aux périodes considérées. On a donc écrit Fort-Lamy jusqu'en 1973 et le terme d'"indigène" a été employé, naturellement, sans aucune intention péjorative.

LA SCOLARISATION

a) La genèse (1900-1928)

L'expansion de l'enseignement au Tchad a été tardive et lente. On doit rappeler que la "colonie du Tchad" faisait partie de l'Afrique équatoriale française (AEF)¹ et que si, jusqu'en 1934, les lieutenants-gouverneurs² disposaient d'une assez large autonomie

¹ Le décret du 17 mars 1920 a érigé en "Colonia" le "Territoire du Tchad", lui-même héritier du Territoire militaire du Tchad dont le statut politique et administratif a beaucoup varié de 1900 à 1915.

² De la fin de la période militaire (1920) à l'autonomie interne (1958), le haut-fonctionnaire placé à la tête du Tchad a porté successivement le titre de lieutenant-gouverneur de la colonie du Tchad (décret du 17 mars 1920), de commandant de la région du Tchad (décret du 30 juin 1934), de commandant du territoire du Tchad (décret du 31 décembre 1937), enfin de gouverneur, chef du territoire du Tchad (décret du 27 septembre 1938). De 1934 à 1937, un "gouverneur délégué" du gouverneur général pour l'Oubangui-Chari-Tchad, résidant à Bangui, constituait un échelon intermédiaire entre Brazzaville et Fort-Lamy. Ces autorités agissaient par arrêtés et décisions indiquées en abrégé : AGG (arrêté du gouverneur général), AGD (arrêté du gouverneur délégué), ACR (arrêté du

vis-à-vis du gouverneur général qui résidait à Brazzaville, c'est ce dernier qui donnait les grandes impulsions et, chose capitale, distribuait le personnel européen.

Dès la période militaire (1900-1920), les autorités se préoccupèrent, ne serait-ce que pour des raisons pratiques, de répandre la connaissance du français. Des militaires (sous-officiers, caporaux et simples soldats) ou des fonctionnaires subalternes furent désignés pour diriger des écoles, parfois créées officiellement par un acte administratif. En fait, l'enseignement n'a commencé vraiment au Tchad qu'avec l'arrivée, à la fin de 1922, des premiers instituteurs européens venus de métropole. Leur nom doit être retenu par l'histoire : André ESTIMERES qui a ouvert l'école de Fort-Lamy, Paul FABRE¹ celle d'Abéché.

L'ordre d'ancienneté des écoles du Tchad peut-être ainsi fixé :

1. Fort-Lamy, école créée par AGG du 29 août 1921 publié au JO AEF² du 1er mars 1923. ESTIMERES est désigné pas DLG du 4 janvier 1923.
2. Abéché, école créée par AGG du 10 février 1923 (JO 1-3-23). FABRE a ouvert l'école en janvier 1923.
3. Ecoles ouvertes de 1923 à 1927, sans qu'il soit possible de donner plus de précisions : Am-Timan, Ati, Bongor, Fada, Faya, Fort-Archambault³, Laï⁴, Mao et Massénaya.

commandant de région), ACT (arrêté du chef du territoire ou du commandant de région), DGC (décision du gouverneur général), etc.

¹ Paul FABRE a laissé deux livres très intéressants : *La randonnée* (Les cahiers du sud éd., Marseille, 1933, 264 p.) et *Les heures d'Abéché* (Les cahiers du sud éd., Marseille, 1935, 285 p.).

² Journal officiel de l'AEF, indiqué simplement désormais JO.

³ Ecole ouverte par l'instituteur BETBEDER le 1er mai 1927 (voir De BURTHE d'ANNELET : *Du Cameroun à Alger I*, p. 432). Au JO du 1-9-26, Fort-Archambault figure parmi les écoles à ouvrir (en Oubangui-Charri).

⁴ Un moniteur indigène est nommé à Laï le 1er mai 1923 (JO 1-8-23, p. 383). Laï s'appelle alors de Béhagle ou tout simplement Béhagle.

Le premier tableau d'ensemble de l'enseignement au Tchad en 1928 est donné dans un article de Pierre GAMACHE¹, le premier inspecteur de l'enseignement en AEF : *L'enseignement en AEF* publié par les Renseignements coloniaux du Comité de l'Afrique française (décembre 1928, pp. 751-759). La situation en 1928 est la suivante :

Ecole	instituteurs	moniteurs	élèves
Fort-Lamy	2	1	50
Abéché	1	1	20
Ati	-	1	23
Mao	-	1	14
Faya	-	1	31
Fada	-	1	14
Am-Timan	-	1	30
Massénya	-	1	25
Bongor	1	1	29
Fort-Archambault	2	2	200
Laï (Béhagle)	-	1	20
TOTAL : 11 écoles	6	12	456

Ce tableau doit être examiné avec prudence³. Il arriva fréquemment, en effet, que des écoles créées par un acte officiel et dotées d'un instituteur européen tombèrent en sommeil lorsque celui-ci partit en congé, remplacé par un moniteur indigène sans formation⁴ ou une institutrice auxiliaire européenne épouse d'un fonctionnaire. Par exemple, Paul FABRÉ quitta Abéché en mars 1924 et l'école ne retrouvera un instituteur qu'en janvier 1928, l'intérim ayant été exercé par des militaires. La même circonspection est de

¹ Auteur des premiers manuels scolaires composés pour l'enseignement primaire en AEF, surtout adaptés aux pays des forêts (Gabon, Congo).

² C'est seulement en 1936 que l'enseignement a constitué un service administratif autonome à l'échelon de l'AEF (AGG 29 avril 1936 ; JO 15-5-36, p. 529). Auparavant, dès 1926, il existait *de facto* une inspection de l'enseignement rattachée à la direction des affaires politiques et administratives. A l'échelon du Tchad, un embryon de service de l'enseignement vit le jour le 20 octobre 1939 avec la nomination d'un instituteur, inspecteur des écoles de village (JO 1939, p. 1287).

³ En 1928, Laï et Fort-Archambault relèvent de l'Oubangui-Chari.

⁴ Le premier cadre administratif de moniteurs indigènes fut organisé par un arrêté du GG du 30 novembre 1926 (JO 1-1-1927, p. 5).

rigueur pour les effectifs scolaires et ceux du corps enseignant. Dans un discours très officiel, le gouverneur général compta 133 élèves à Fort-Lamy et 44 à Abéché en 1924¹ alors qu'en 1928 Pierre GAMACHE n'en voyait plus respectivement que 50 et 20. Le personnel enseignant de 6 instituteurs (européens) et de 12 moniteurs (indigènes) représente l'effectif budgétaire théorique. Honnêtement, GAMACHE précise que l'effectif réel est de 2 instituteurs titulaires, 2 institutrices auxiliaires, 2 moniteurs indigènes du cadre local et de 6 "autres moniteurs"². Ces réserves faites, on peut formuler les observations suivantes :

1. Dès 1923, la décision de principe fut prise d'ouvrir une école par circonscription³, au chef-lieu de celle-ci. Une exception est faite, curieusement, pour le B.E.T. qui dispose d'une école supplémentaire à Fada. Le chef-lieu du Moyen Logone fut transféré de Laï à Moundou en 1927.
2. Les huit écoles des sept circonscriptions de la partie septentrionale drainaient, en 1928, 207 élèves (26 par école) tandis que les trois écoles des trois circonscriptions de la partie méridionale avaient 249 élèves (moyenne 83).
3. Le Moyen Chari a pris la tête du Tchad scolarisé. Il la conservera longtemps.

b) Les commencements (1929-1939)

Le document suivant concernant la situation de l'enseignement est un tableau des secteurs scolaires pour l'année 1937-1938⁴. Ce texte n'indique pas la fréquentation scolaire, mais il précise le nombre de classes ouvertes pour chaque école, ce qui est un indice significatif :

¹ Discours du gouverneur général intérimaire de Guise au conseil de gouvernement (JO 15-9-24, p. 554).

² Ces chiffres ne comprennent pas le Logone et le Moyen Chari qui relèvent alors de l'Oubangui-Chari.

³ On dira circonscription de 1909 à 1934, Département de 1934 à 1947, région de 1947 à 1960, préfecture ultérieurement.

⁴ Jusqu'en 1948, l'année scolaire a commencé le 1er mai au Tchad, après des vacances en mars-avril ; la rentrée fut retardée au 1er juin de 1948 à 1955. Le Tchad est tombé sous la loi commune en 1955 : vacances en juillet-septembre, rentrée le 1er octobre.

Secteurs	Ecole	Classes
Fort-Lamy	Fort-Lamy, Massénaya	7
Ati	Ati, Mao, Mongo, Moussoro, Largeau	7
Abéché	Abéché, Fada	5
Bongor	Bongor, Léré, Binder	4
Fort-Archambault	Fort-Archambault, Koumra, Moïssala	6
Moundou	Moundou	3
Total : 6 secteurs	16 écoles	32 classes ¹

Par rapport à 1928, on notera que l'école de Laï a disparu, celle de Moundou ayant ouvert le 1er mai 1931². Des écoles ont été créées à Mongo³, Moussoro⁴, Koumra, Moïssala⁵, Léré⁶ et Binder. La partie méridionale dispose désormais de 7 écoles (9 dans le nord), mais ces 7 écoles comptent 13 classes (1,86 classe par école) contre 19 classes pour 9 écoles dans le nord (indice 2,11).

A défaut de statistiques détaillées de fréquentation scolaire par école, on dispose du tableau des écoles et des classes au 1er mai 1939⁷ qui donne un total de 7 secteurs scolaires, 24 écoles et 41 classes. Le secteur de Massénaya a été créé par le département du Baguirmi. Des écoles ont été ouvertes en 1938 à Laï, Mao, Largeau et Kélo⁸, en 1939 à Am-Timan, Fianga et Pala⁹. Le réseau scolaire correspond à l'organisation administrative : un secteur scolaire par département, à l'exception - significative - du Salamat et B.E.T. Onze chefs-lieux de subdivision¹⁰ ont une école : 3 dans le nord (Mongo,

¹ Voir JO 1er mai 1937, p. 567.

² Rapport MEUNIER, 30 juin 1931 ; Dépôt des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence ; AEF, Oubangui-Chari, série 4 (3), p. 41.

³ ALG 18 Février 1929 ; JO 15 juin 1929, p. 641.

⁴ Ouverture plutôt théorique, puisque le 1er août 1943, rien ne fonctionne encore (JO 1-9-1943, p. 571).

⁵ Création par AGD du 28-12-35 ; JO 1-2-36, p. 204.

⁶ Un instituteur titulaire y a été nommé le 22 décembre 1930 ; JO 1-3-31, p. 189.

⁷ JO 15-4-39, p. 452.

⁸ AGG 26 mars 1938 ; JO 15-4-38, p. 515. En fait, Kélo constitue la seule nouveauté. La "création" d'écoles déjà ouvertes d'après le tableau de GAMACHE confirme que l'établissement n'existe vraiment qu'à l'arrivée d'un instituteur.

⁹ Même réflexion pour l'école d'Am Timan, censée exister en 1928 ; AGG 14 mars 1939 ; JO 1er avril 1939, p. 388.

¹⁰ On dira subdivision jusqu'en 1947, district de 1947 à 1960, sous-préfecture ultérieurement.

Mao et Fada), mais 8 dans le sud (Koumra, Moïssala, Kélo, Laï, Léré, Binder, Fianga et Pala). Les grandes lignes de l'implantation scolaire commencent à se dessiner : stagnation dans le nord où un important réseau d'écoles est peu utilisé par les populations, succès croissant dans le sud. Sur 41 classes, il y en a 21 dans le sud pour 12 écoles (1,95), tandis que les 12 écoles du nord n'ont que 20 classes (1,67), soit l'inverse de 1937.

Une autre source d'informations vient pallier l'absence de statistiques de fréquentation scolaire : le Journal officiel publie les résultats du certificat d'études indigènes, diplôme qui couronne les études primaires¹. La répartition est la suivante :

Ecole	1932	1936	1937	1938	1939	Total
Fort-Lamy	-	8 ²	6	2	3	19
Abéché	4	-	-	3	-	7
Massénaya	-	-	1	-	-	1
Fort-Archambault	-	2	7	2	5	16
Moundou	-	2	-	-	1	3
Total	4	12	14	7	9	46

Les écoles situées dans le nord du pays paraissent dominer avec 27 admis sur 46, mais, si l'on examine l'identité de chacun des lauréats, il en va tout autrement, d'autant plus que bon nombre d'entre eux sont connus. Avec une marge d'erreurs réduite, on peut classer ainsi les 46 certifiés :

originaires du nord	15
originaires du sud	21
non-Tchadiens	8
non-identifiés	2

Sur 36 certifiés tchadiens, il y a donc 58,33% du sud et 41,66% du nord. Dans le détail, on trouve pour le nord 2 "Sénégalais" et 1 Rabhiste, pour le sud 5 Sara, 2 Goulaye, 1 Gor, 1 Sara Kaba, 1 Mbaye et 1 Tounia.

¹ JO 15-12-32, p. 1044 ; JO 1-5-36, p. 503 ; JO 15-12-36, p. 1171 ; JO 15-7-37, p. 864 ; JO 1-7-38, p. 902 ; JO 15-4-39, p. 473.

² Le texte publié au JO de 1936, p. 1171, indique seulement que les certificats ont été accordés pour la "région du Tchad". En 1936, Fort-Archambault et Moundou appartiennent à la région de l'Oubangui-Chari.

De tous ces chiffres, on peut tirer deux conclusions :

1. L'école de Fort-Lamy scolarise un nombre important d'élèves provenant du sud. Dans le classement ethnique et régional auquel on se livre tout au long de cette étude, l'école de Fort-Lamy ne pourra plus, sans précaution, être considérée comme relevant du nord.
2. Cette même école de Fort-Lamy a une "clientèle" musulmane fort disparate : Africains non-Tchadiens, "Sénégalais"¹, Rabhistes, etc. Les véritables originaires du nord y sont peu nombreux.

c) Avant la marée (1940-1949)

Pendant la guerre, la scolarisation fit des progrès constants, mais, en valeur absolue, modestes. C'est à partir de 1948-1950 que les progrès vont devenir foudroyants. Le JO du 15 juin 1948 (p. 871) offre un tableau de la situation avant que le système scolaire entre dans une phase d'expansion rapide.

Secteurs	Ecoles	Classes
Fort-Lamy	Fort-Lamy, Massénya, Bousso, Bokoro	12
Fort-Archambault	Fort-Archambault, Koumra, Moïssala	18
Abéché	Abéché, Adré, Goz Beïda	7
Ati	Ati, Oum Hadjer, Mongo	5
Mao	Mao, Moussoro, Rig-Rig	4
Bongor	Bongor, Fianga, Pala, Léré, Binder,	
	Gounou-Gaya, Mogroum, Moulfoudaye	14
Moundou	Moundou, Doba, Laï, Kélo, Baïbokoum,	
	Mindilati, Dono Manga	19
Am Timan	Am Timan, Melfi	4
Largeau	Largeau	2
Total : 9 secteurs	34 écoles	85 classes

¹ Au Tchad, on appelle "Sénégalais" des Africains provenant de l'Afrique de l'ouest, venus au Tchad aux débuts de la colonisation comme tirailleurs, gardes, ouvriers, etc. Originaires du Sénégal, du Mali ou du Burkina-Faso, ils sont musulmans. Liés par le mariage à des familles arabes ou bornouanes, ils ont perdu toutes leurs attaches avec leur pays d'origine dont ils ne parlent plus la langue. Il en est de même des anciens soldats (bazinguers) de Rabah (appelés Rabhistes), d'origine sara-kaba ou banda, islamisés, qui habitent N'Djaména ou quelques villages environnants (Linia, Massaguet).

Par rapport à 1939, 7 écoles supplémentaires ont été ouvertes dans le nord : Bousso, Bokoro, Oum Hadjer, Adré, Goz Beïda, Rig-Rig, Melfi, une en moins à Fada, soit un solde positif de 6 écoles. Dans le sud, il y a aussi 7 écoles nouvelles : Gounou Gaya, Mogroum, Moulfoudaye, Doba, Baïbokum, Mindilati, Dono Manga, soit 5 en dehors d'un chef-lieu de district¹. Si l'on s'en tient au nombre de classes, on compte désormais 51 classes pour 18 écoles dans le sud (indice 2,83) contre 34 classes pour 16 écoles dans le nord (indice 2,13). A Fort-Archambault 14 classes, 12 à Fort-Lamy (qui n'est pas tout à fait une école du nord), 9 à Moundou et seulement 5 à Abéché, 3 à Ati, 2 à Mao.

Les résultats du certificat d'études de 1942 à 1949² complètent ces données et confirment les conclusions que l'on peut en tirer.

Ecole	1942	1943	1945	1948	1949	Total
Fort-Lamy	8	1	17	10	13	49
Fort-Archambault	6	15	17	16	17	71
Abéché	3	4	6	3	4	20
Moundou	-	1 ³	7	20	47	75
Bongor	-	5	10	6	3	24
Ati	-	-	-	4	7	11
Total	17	26	57	59	91	250

¹ On dira subdivision jusqu'en 1947, district de 1947 à 1960, sous-préfecture ultérieurement.

² JO 1-6-42, p. 330 ; JO 1-12-43, p. 739 ; JO 1-5-45, p. 332 ; JO 1-5-48, p. 607 ; JO 1-5-49, p. 568.

³ Elève provenant de la mission catholique de Doba, où l'école missionnaire a été ouverte avant l'école publique.

Le total cumulé des certificats délivrés de 1932 à 1949 est le suivant¹ :

Fort-Lamy	67 certificats	22,63%
Abéché	27	9,12%
Massénaya	1	0,34%
Bongor	24	8,11%
Ati	11	3,72%
Fort-Archambault	88	29,73%
Moundou	78	26,35%
Total	296	100%

La prépondérance des écoles du sud est très nette (64,19% des certificats délivrés). Elle s'affirme pendant la guerre où Fort-Archambault dépasse pour la première fois Fort-Lamy. On notera l'éclipse relative du Moyen Chari en 1949 avec l'ascension foudroyante de Moundou qui, cette année, rafle 52% des certificats de tout le pays.

Si l'on va plus loin dans l'identification ethnique des lauréats - avec le degré d'imprécision et d'arbitraire que comporte cette périlleuse et délicate recherche -, on trouve pour la période de 1932 à 1949 le total cumulé suivant :

originaires du nord	61
originaires du sud	175
non-Tchadiens	43
non-identifiés	17
Total	296

Si l'on se limite aux seuls 236 certifiés tchadiens identifiés, il apparaît que les trois quarts (74,15%) viendraient du sud et un quart du nord (23,15%). Il se confirme aussi que l'école de Fort-Lamy scolarise surtout des enfants du sud. On trouve également, à un moindre degré, des certifiés du sud dans d'autres écoles du nord, l'inverse étant rarissime.

¹ Manquent les résultats de 1933, 1934, 1935, 1940, 1941, 1944, 1946 et 1947. A partir de 1949, le Journal Officiel ne publie plus ce genre d'informations, devenu banal.

d) Données récentes et conclusions

Dans le cadre limité de cette étude, il n'est plus possible de suivre pas à pas les étapes de l'expansion de la scolarisation après 1949. Celle-ci sera foudroyante : 8729 élèves en 1951, 17054 en 1955, 40362 en 1958, 94660 en 1961, 178699 en 1967, 203528 en 1975¹. On se bornera donc à donner les effectifs des élèves du premier degré en 1966-67 et en 1975-76.

Préfectures	66-67	75-76	% en 66-67	% en 75-76
Chari-Baguirmi	17 432	30 618	10,37	15,04
Batha	2 254	3 354	1,34	1,65
B.E.T.	1 162	1 348 ²	0,69	0,66
Biltine	810	1 653	0,48	0,81
Guéra	7 701	6 229	4,58	3,06
Kanem	1 580	2 242	0,94	1,10
Lac	1 020	1 505	0,61	0,74
Ouaddaï	1 982	4 713	1,18	2,32
Salamat	1 288	2 041	0,77	1,00
Logone occidental	22 623	23 680	13,46	11,63
Logone oriental	26 171	28 890	15,57	14,19
Mayo-Kebbi	27 882	36 121	16,57	17,75
Moyen Chari	38 702	40 869	23,01	20,08
Tandjilé	17 529	20 265	10,43	9,96
Total	168 136	203 528	100,00	100,00

En 1966-67 par conséquent, huit préfectures du nord sur neuf ne rassemblent que 17797 écoliers, soit 10,59% seulement du total, alors que 132907 sont concentrés dans les cinq préfectures cotonnières, soit 70,04%. Le Chari-Baguirmi avec 17432 élèves atteint 10,37% du total. Tout porte à penser qu'une partie de ceux-ci sont, en réalité, des originaires du sud. En ne donnant à ce pourcentage que la valeur d'un ordre de grandeur, on peut dire que 85% des enfants scolarisés viennent des régions du sud en 1966-67.

¹ R. LANGUE : *Données sur les ressources humaines du Tchad*, I, N'Djaména, 1977. Après 1975-76, il n'y a plus, à notre connaissance, de statistiques disponibles.

² Chiffres de 1973.

Les pourcentages figurant aux tableaux qui précèdent constituent le rapport entre le chiffre des élèves scolarisés dans chaque préfecture et le total de la population scolarisée. Il ne s'agit donc pas des taux de scolarisation qui mesurent le rapport entre l'effectif scolarisable et la population effectivement scolarisée.

En 1966-67, les bons chiffres atteints par le Chari-Baguirmi sont dus essentiellement à la capitale. On notera les résultats élevés obtenus par le Guéra, vraisemblablement grâce à l'action des missions chrétiennes. La situation a légèrement évolué entre 1966 et 1975. Le nord a progressé de 10,59% à 11,34% de l'effectif total. La nette avancée du Chari-Baguirmi s'explique surtout par l'accroissement de la population de N'Djaména. Il y a un certain progrès au Ouaddaï, dû peut-être aux efforts tentés par le gouvernement avec le concours de l'Alliance française. Le Biltine double ses effectifs. Le sud subit un recul relatif mais son effectif global a cependant augmenté de 16928 élèves. Le Mayo-Kebbi seul progresse à la fois en valeur absolue et en pourcentage.

Pour 1975-76, nous avons au total : au Chari-Baguirmi 30618 élèves soit 15,04% des scolarisés ; dans les huit autres préfectures du nord 23085 élèves soit 11,34% ; dans les cinq préfectures du sud 149825 élèves, soit 73,61% de la population scolaire. On peut évaluer à 80% environ la part totale du sud, ce qui signifierait un certain rééquilibrage par rapport à 1966.

Ce qui est le plus significatif est évidemment la comparaison entre la population totale et la population scolarisée. Voici les chiffres pour 1975-76 :

- Les huit préfectures du nord rassemblent 1581000 habitants (sur 4030000) soit 39,23% de la population, mais elles n'ont que 11,34% des élèves.
- Le Chari-Baguirmi qui a 552000 habitants, soit 13,70%, possède 15,04% des scolarisés.
- Les cinq préfectures du sud peuplées de 1897000 habitants (47,07%) ont 73,61% de la population scolarisée.

Les taux de scolarisation pour 1975-76 sont les suivants :

a) Huit préfectures du nord	Population (en milliers d'hab.)	Taux de scolarité
Batha	350	4,79
B.E.T.	84	8,02
Biltine	154	5,36
Guéra	189	16,05
Kanem	202	5,54
Lac	136	5,53
Ouaddaï	367	6,42
Salamat	99	10,30
b) Chari-Baguirmi	552	27,73
c) Cinq préfectures du sud		
Logone occidental	268	44,17
Logone oriental	296	48,80
Mayo-Kebbi	592	30,50
Moyen Chari	454	45,00
Tandjilé	287	35,00
Moyenne nationale		25,08 ¹

Le Moyen Chari a été supplanté par le Logone oriental qui prend la tête du Tchad. Il est presque égalé par le Logone occidental. La Tandjilé et le Mayo-Kebbi, malgré des progrès récents, sont en queue de peloton, mais toutes les préfectures du sud sont au-dessus de la moyenne nationale. Au nord, seul le Chari-Baguirmi se trouve dans cette position et l'on a déjà noté l'hétérogénéité de la population scolaire de cette préfecture. Le Guéra vient en tête, suivi du Salamat. Le Batha est la préfecture la moins scolarisée. On relèvera que le Kanem et le Lac, qui sont restés calmes jusqu'en 1976-77, ont des taux très bas, inférieurs à ceux de Guéra et du Ouaddaï où la rébellion fut très active.

¹ R. LANGUE : *Données sur les ressources humaines du Tchad*, I, N'Djaména, 1977. Après 1975-76, il n'y a plus, à notre connaissance, de statistiques disponibles.

e) Brèves données sur l'enseignement secondaire, supérieur et professionnel.

Voici l'ordre chronologique suivant lequel sont apparus les établissements secondaires du Tchad :

1. Bongor : Ecole supérieure du territoire (1942), devenue en 1948 collège, puis lycée Jacques Modeïna.
2. Fort-Lamy : Cours secondaire (1947), devenu collège puis lycée Félix Eboué.
3. Abéché : Médersa (1951), puis collège franco-arabe (1956) puis lycée national.
4. Fort-Archambault : cours complémentaire (1958) devenu collège puis lycée Ahmed Mangué.
5. Moundou : cours complémentaire (1959), devenu collège puis lycée Adoum Dallah.
6. Pala : collège (1960).
7. Doba, Koumra, Mongo, Moussoro : collège en 1961.
8. Kélo, Fianga, Moïssala, Ati : collège en 1962.
9. Léré, Largeau, Baïbokoum : collège en 1963.
10. Am Timan : collège en 1965.
11. Biltine : collège en 1968.

En 1974-75, le Tchad possède 33 établissements du second degré. Dans la zone cotonnière, 19 établissements rassemblent 6390 élèves (56,4%) ; il y a à N'Djaména 6 établissements avec 3154 élèves (27,9%) et dans le reste du Tchad 8 établissements avec 1782 élèves (15,7%)¹

On possède fort peu de données sur l'enseignement supérieur en ce qui concerne les relations interethniques. En 1973, sur 23 Tchadiens licenciés en droit et en sciences économiques, 19 étaient originaires du sud (82,60%) et 4 du nord (17,40%). En 1978-79, la situation des étudiants et stagiaires en France était la suivante :

	sud	nord	total
étudiants	265	37	302
stagiaires	95	33	128
total	360	70	430
%	83,72	16,28	

¹ Chiffres en 1973.

En dehors des formes classiques du primaire et du secondaire, une autre catégorie d'établissements d'enseignement et de formation s'est développée en AEF sous la période coloniale. Il s'agissait d'institutions destinées à "former des auxiliaires capables de seconder toutes les branches de la colonisation"¹ : enseignement (instituteurs et moniteurs), administration (écrivains, interprètes, santé, postiers, douaniers, typographes), commerce (écrivains, comptables).

Le premier établissement ainsi créé fut, en 1935, l'Ecole supérieure indigène qui prit, après sa mort, le nom du gouverneur général Edouard Renard. Installée à Brazzaville, commune aux quatre territoires, cette école fut réorganisée à plusieurs reprises, puis transformée en 1946 en Ecole des cadres supérieurs². A l'échelon du territoire du Tchad, une Ecole supérieure du territoire, créée en 1942³, devait, selon les textes organiques⁴, "préparer des agents indigènes pour les cadres locaux secondaires de l'administration⁵ et pour le commerce, donner un complément d'instruction à des élèves voulant continuer leurs études au-delà du premier degré et enfin préparer les candidats à l'Ecole Edouard Renard".

Le développement de l'enseignement secondaire de type français métropolitain, la réserve du personnel enseignant européen envers une formation à la fois sélective et axée vers la profession devaient condamner ce genre d'établissements qui disparut au début des années 1950.

Ces écoles ont cependant fonctionné pendant une quinzaine d'années. Elles eurent un corps professoral de tout premier ordre et un bon nombre de leurs élèves, choisis par concours, devaient faire une carrière administrative et politique brillante. En consultant la liste de ces élèves, on a l'impression de lire un annuaire de la politique et de la haute administration de 1955 à 1965 environ. Toutefois, il faut remarquer que la place du Tchad y fut des plus modestes, l'immense majorité des élèves étant gabonais et congolais.

¹ Suivant le texte institutif de l'Ecole supérieure indigène : AGG du 23 février 1935 ; JO 1er mars 1935, p. 261.

² AGG du 20 février 1946 ; JO 15 mars 1946, p. 372.

³ AGG 13 avril 1942 ; JO 1er mai 1942, p. 275.

⁴ AGG 20 janvier 1944 ; JO 15 février 1944, p. 152.

⁵ Les plus élevés dans la hiérarchie africaine de l'époque.

Dix jeunes Tchadiens furent admis à l'Ecole Edouard Renard de 1935 à 1940. Ils ne sortiront pas tous diplômés. Cinq étaient du nord, cinq du sud¹. Pendant la même période, douze entrèrent à la section des élèves moniteurs annexée à l'Ecole Edouard Renard : 9 du sud, 3 du nord².

A l'Ecole des cadres supérieurs, 23 jeunes Tchadiens sont entrés de 1946 à 1949 : 15 originaires du sud, 8 du nord³.

Enfin, à l'Ecole supérieure de Bongor, il y eut 44 admis Tchadiens, parmi lesquels on peut distinguer 23 originaires du nord et 21 du sud⁴.

LA FONCTION PUBLIQUE

a) Débuts tardifs et modestes

Commandé pendant de longues années par un officier supérieur, le Tchad a eu, à ses débuts, une simple administration d'autorité, utilisant de nombreux sous-officiers européens dans les circonscriptions "militaires" (B.E.T., Batha, Kanem, Ouaddaï)⁵. Les services publics employaient des gardes, des douaniers, des infirmiers et des postiers sous une organisation quasi-militaire. Les interprètes furent les premiers fonctionnaires civils. Ce n'est pas avant les années 1930 que le besoin d'un personnel indigène plus qualifié se fit sentir. On fit alors appel à des Africains non Tchadiens : Congolais (souvent exilés politiques), Gabonais,

¹ JO 1936, p. 914 ; JO 1937, p. 164, 564, 565 ; JO 1938, p. 336, 1124 ; JO 1939, p. 271, 275, 332, 451, 805 ; JO 1941, p. 654 ; JO 1942, p. 362 ; JO 1943, p. 114.

² JO 1937, p. 675 ; JO 1938, p. 333 ; JO 1939, p. 270 ; JO 1941, p. 206.

³ JO 1946, p. 944 ; JO 1947, p. 152, 1063, 1127 ; JO 1948, p. 1241 ; JO 1949, p. 1001, 1098, 1313 ; JO 1950, p. 1063 ; JO 1951, p. 1140 ; JO 1952, p. 25, 435, 1019.

⁴ Parmi les admis, il y a de nombreux camerounais ; voir JO 1944, p. 373 ; JO 1945, p. 357, 358, 693 ; JO 1946, p. 1269 ; JO 1947, p. 1124 ; JO 1949, p. 171.

⁵ Le chef de circonscriptions "militaires". Ils commandaient les troupes (bataillon, compagnie, section) et exerçaient simultanément des fonctions administratives sous l'autorité du gouverneur. Ce dernier ne pouvait nommer que les candidats proposés par le général, commandant supérieur (à Brazzaville).

Dahoméens, Camerounais¹. Parmi les Tchadiens, des indices nombreux et concordants montrent qu'une place importante était faite à des originaires de l'AOF, installés définitivement au Tchad et que l'on englobe un peu sommairement sous l'appellation de "Sénégalais" (cf. note ci-dessus).

Les documents anciens font défaut ou ne sont pas probants². Il faut attendre 1939 pour disposer d'indications plus nettes : on possède la liste des 13 moniteurs présents à la rentrée scolaire du 1er mai 1939³ : 4 sont des Africains non tchadiens, 4 sont des Tchadiens du sud, 5 du nord. Les réorganisations qui se succéderont pendant la guerre font apparaître que, vers 1942-43, les plus anciens fonctionnaires en service sont des Africains non tchadiens, les plus jeunes des gens du pays.

Selon le tableau d'avancement du corps des infirmiers de l'AEF au 1er janvier 1942, sur un total de 124 infirmiers, 27 sont en service au Tchad⁴ parmi lesquels 8 ne sont pas originaires du Tchad, les 19 autres se répartissant presque également entre nord (dix) et sud (neuf). Il n'y a plus apparemment de Tchadiens servant hors du Tchad⁵. Le tableau d'avancement du personnel des douanes⁶ comprend 63 agents, dont 27 servent au Tchad : on y compte 8 non tchadiens, 18 originaires du nord, 1 du sud, mais le classement entre ces trois groupes n'a pu être fait qu'avec une marge d'incertitude excessive.

En revanche, l'arrêté du 24 juillet 1943⁷ qui classe les anciens interprètes dans le nouveau cadre local subalterne des écrivains interprètes donne une assez bonne idée de la fonction publique non technique : 40 agents sont concernés, la majorité - 29 - provenant du nord ; parmi les 11 originaires du sud, il y a quelques islamisés, relevant surtout des ethnies riveraines du Chari (Boa, Niellim, Miltou, Tounia) qui ont fourni les premiers auxiliaires de la colonisation (pagayeurs, courriers).

¹ Ces derniers très nombreux pendant la guerre.

² Par exemple au JO du 15 novembre 1923, p. 539, la constitution du cadre indigène des douanes de l'AEF. Il est difficile d'identifier les 22 agents en service au Tchad.

³ JO 15 mars 1939, p. 330.

⁴ JO 15 juin 1942, p. 358.

⁵ Il y en a eu au moment de la construction du chemin de fer (CFCO). Des infirmiers furent affectés pour soigner la main-d'œuvre tchadienne ; le plus connu fut Harou Djanga, un Sara-Kaba.

⁶ JO 1er août 1942, p. 427.

⁷ JO 1er août 1943, pp. 494-495.

Il faut rapprocher ce texte de l'arrêté du 18 mai 1943¹ qui constitue le nouveau cadre local secondaire des commis d'administration géré par le gouvernement général. Malgré la modestie de la dénomination², il s'agit de l'élite de la fonction publique locale. Une fois de plus, la place du Tchad est très modique, puisque sur 209 commis d'administration nommés, il n'y a que 14 Tchadiens, provenant des anciens cadres locaux des expéditionnaires comptables, des comptables du Trésor et des écrivains interprètes. Le nouveau corps est le plus élevé de la hiérarchie locale. Parmi les 14 Tchadiens, on trouve 11 originaires du nord dont 6 "Sénégalais"³ et 2 Ouaddaïens⁴ ainsi que 3 "sudistes"⁵.

Il est intéressant de comparer ce texte avec un autre arrêté du 18 mai 1943⁶ qui verse dans le cadre secondaire les stagiaires, c'est-à-dire les représentants de la nouvelle génération. Il y en a 92 pour toute l'AEF dont 7 Tchadiens. Sur le nombre, il y a 4 originaires du sud (3 Sara et 1 Ngambaye islamisé) et 3 du nord (2 Arabes et 1 "Sénégalais"). Il est clair que les premiers fonctionnaires tchadiens provenaient des milieux urbains islamisés et proches du colonisateur. Mais, dès qu'un recrutement normal, basé sur des concours ouverts aux scolarisés, a été organisé, la loi du nombre à joué en faveur du sud. Curieusement, on peut relever des

¹ AGG 18 mai 1943 ; JO 1er juin 1943, p. 340.

² Il n'en a pas toujours été ainsi : sous Louis XIV, le premier commis était une sorte de secrétaire général du gouvernement. En 1950, les actuels inspecteurs du Trésor s'appelaient commis.

³ Le plus connu fut Béchir Sow, cheville ouvrière du cabinet du gouverneur depuis 1925 et qui y demeura jusqu'à son élection comme sénateur en 1947. Député de 1951 à 1956, il mourut le 4 avril 1976 à N'Djaména (où il était né le 27 novembre 1907).

⁴ Hanoun Othman, fils du djerma Othman, grand dignitaire de la cour d'Abéché avant la conquête. Elève à l'école des fils de chef de Saint Louis du Sénégal, il devint écrivain interprète en 1924 (JO 1-7-24, p. 406). En 1943 il était le plus gradé des fonctionnaires tchadiens. Mis à la retraite en 1954, il devint président de la Cour suprême en 1962, poste purement honorifique. Il est décédé en 1970.

Le second Ouaddaïen est Mahamat Ouradah, neveu de Doudmourrah, dernier sultan du Ouaddaï. Lui aussi fut envoyé à l'école des fils de chef de Saint Louis du Sénégal ; nommé écrivain interprète en 1923 (JO 1-1-24, p. 11), il fut installé sultan du Ouaddaï par arrêté du gouverneur Brunot en date du 1er octobre 1934 (JO 1934, p. 914) ; décédé le 22 avril 1945, il est le père de l'actuel sultan.

⁵ Sur les trois, deux sont des "assimilés" d'origine dahoméenne et oubanguienne.

⁶ JO 1er juin 1943, p. 342.

préférences ethniques ou régionales pour certaines corporations : les infirmiers vétérinaires sont plutôt au nord¹, les moniteurs de l'enseignement plutôt du sud².

L'arrêté du 12 décembre 1944 du gouverneur ROGUÉ³ portant classement des auxiliaires conduit aux mêmes conclusions : il s'agit de la toute petite fonction publique. Sur 81 noms, on peut identifier 26 originaires du nord, 27 du sud (9 du Moyen Chari, 7 du Logone, 6 du Mayo Kebbi et de la Tandjilé) et 28 non originaires du Tchad.

Un coup de sonde donné en 1952-53 révèle un certain équilibre entre les deux parties du pays : les tableaux d'avancement du cadre local des services administratifs et financiers (le niveau le plus modeste) pour 1952⁴ et pour 1953⁵ comportent 65 noms parmi lesquels 9 concernent des non originaires du Tchad. Sur les 56 Tchadiens, 26 proviennent du nord, 30 du sud. A la même époque, le cadre supérieur des SAF (niveau le plus élevé) comporte 157 agents pour toute l'AEF, dont 25 affectés au Tchad : 15 sont des Européens ou des Africains non tchadiens. Parmi les 10 Tchadiens, il y a 7 originaires du nord et 3 du sud, en fait les mêmes qu'en 1943⁶. La vitesse acquise donne toujours l'avantage aux anciens.

b) L'africanisation

Les choses vont vite changer : il y aura en 1957 la loi-cadre⁷, en 1958 l'autonomie interne, en 1960 l'indépendance. Une politique d'africanisation rapide sera mise en œuvre. Dans le secteur de l'administration non technique, le plus sensible, elle se manifestera de deux façons :

1. Envoi de stagiaires en France pour y recevoir une formation. L'instrument principal en fut à Paris l'Institut des hautes études d'outre-mer (I.H.E.O.M.) créé par une ordonnance du 5 janvier 1959.

¹ JO 1er août 1943, p. 496 ; mais les premiers docteurs vétérinaires viendront du sud.

² JO 1er décembre 1944, pp. 936-937.

³ JO 15 février 1945, p. 130.

⁴ JO 1er juillet 1952, p. 839.

⁵ JO 15 octobre 1953, p. 1456.

⁶ JO 1er août 1953, p. 1157.

⁷ La loi-cadre date du 23 juin 1956 mais ses décrets d'application sont du 4 avril 1957.

Cet établissement fut transformé en Institut international d'administration publique (I.I.A.P.) par décret du 2 décembre 1966. De 1959 à 1966, 72 Tchadiens entrèrent à l'IHEOM dont 19 seulement étaient originaires du nord (26,39%)¹. De 1967 à 1970, il y eut 60 admis du Tchad à l'IIAP : 19 provenaient du nord (31,66%)². Ces pourcentages sont supérieurs à ce qu'aurait donné le libre jeu de la scolarité. Nommés administrateurs civils, magistrats et inspecteurs du travail, les diplômés de l'IHEOM et de l'IIAP devinrent pour la plupart préfets ou directeurs de ministère. Bon nombre entrèrent dans le système politique et furent nommés ministres ou dignitaires du parti unique PPT-RDA³.

2. Promotion sur place de fonctionnaires de grade subalterne qui furent nommés adjoints aux préfets et aux sous-préfets, alors européens. Le choix en fut fait de façon assez équitable et équilibrée au point de vue régional sur des listes de propositions établies par les préfets (français) de l'époque. Suivant les notes obtenues et le comportement observé (et aussi, il faut le dire, des soutiens politiques venant d'élus de toutes provenances), les stagiaires étaient, soit titularisés et nommés sous-préfets ou chefs de poste administratif (P.A.), soit reversés dans leur ancienne fonction.

La grande relève eut lieu pendant l'été de 1961 : au 1er janvier de cette année, tous les préfets étaient français, au 31 décembre ne restait plus que le colonel préfet du B.E.T. Les derniers sous-préfets français partirent en 1962. Le B.E.T. fut "tchadianisé" à la fin de 1964. Contrairement à ce qui a été écrit (notamment dans la presse), un certain équilibre a été recherché (et obtenu) dans cette politique d'africanisation. Une note destinée au conseil des ministres révèle qu'au 1er novembre 1960, il y avait 39 Tchadiens dans le "personnel de commandement territorial". Sur ce chiffre, on compte 21 originaires du sud et 18 du nord. A cette date, il s'agissait d'adjoints aux préfets, de sous-préfets et adjoints et de chefs de P.A. Au 11 août 1962, deuxième anniversaire de l'indépendance, on comptait, parmi les 13 préfets, 1 Français (le colonel du B.E.T.), 7 fonctionnaires du sud et 5 du nord ; parmi les 43 sous-préfets, 5 Français, 22 du sud et 16 du nord.

1 Annuaire des anciens élèves de l'IHEOM, Paris, 1973, IIAP éd., 148p.

2 Annuaire des anciens élèves de l'IIAP, Paris, 1973, IIAP éd., 184p.

3 Les questions de relations interethniques dans le système politique ne sont pas traitées ici. On se permet de renvoyer à B. LANNE : "Nord et sud dans la vie politique du Tchad", *Le mois en Afrique* n° 172-173, avril-mai 1980, pp. 104-117.

Tout ce qui précède concerne le "commandement territorial", c'est-à-dire l'armature administrative du pays en relation directe d'une part avec le pouvoir politique, d'autre part avec les populations, essentiellement rurales. Il en fut autrement pour les postes de l'administration centrale. Généralement d'aspect technique plus marqué et à caractère politique moins évident (directeurs de ministère et d'établissements publics). L'africanisation y fut beaucoup plus lente et les soucis d'équilibre régional jouèrent de façon bien moindre.

Là où ne sont pris en compte que les taux de scolarité, l'avantage du sud est écrasant : le tableau d'avancement des instituteurs pour 1962 compte 34 noms dont un seul du nord¹.

c) Etude sur les diplômés de l'Ecole nationale d'administration (E.N.A.)

Créée par un décret-loi du 20 mai 1963, l'ENA de Fort-Lamy a ouvert ses portes en octobre 1963 et ses premiers diplômes furent décernés en 1965. De 1965 à 1975 inclus, 268 élèves sortirent diplômés de cet établissement. Cette "population" a pu être étudiée de façon très détaillée :

1. 178 diplômés appartiennent à l'"ensemble sara" soit 66,42% du total²

49 Ngambaye (35 du Logone occidental, 14 du Logone oriental)
 18 Sara (Moyen Chari)
 17 Gor (Logone oriental)
 15 Daye (Moyen Chari)
 15 Mouroum (Tandjilé)
 13 Mbaye (12 du Moyen Chari, 1 du Logone oriental)
 13 Goulaye (9 du Moyen Chari; 4 de la Tandjilé)

¹ JO 15 mai 1962, p. 327 ; il est vrai que l'enseignement a toujours été largement dominé par le sud.

² On appelle "ensemble sara" une collectivité de groupes ethniques (une douzaine environ) ayant en commun des langues de même famille, des coutumes et des traditions semblables ou voisines (Sara proprement dits ou Sar, Ngambaye, Gor, Mouroum, Mbaye, Goulaye, Sara Kaba, Ngama, Mango ou gens de Doba, Bedjond ou Nangda, Nar) et deux ethnies allophones considérées comme assimilées (Daye et Mboum du Tchad). cf. B. LANNE : "Les populations du sud du Tchad", *Revue française d'études politiques africaines* n°163-164, pp. 41-81, juillet-août 1979.

- 13 Sara Kaba (Moyen Chari)
- 8 Ngama (Moyen Chari)
- 7 Mango (ou gens de Doba, Logone oriental)
- 3 Nar (Moyen Chari)
- 2 Mboum (Logone oriental)

2. 35 appartiennent à des ethnies non sara du sud soit 13,06%

- 8 Boa, Niellim, Miltou et autres riverains du Chari (Moyen Chari)
- 7 Moundang (Mayo Kebbi)
- 8 Nangtchéhé, Kabalaye et Ounar (Tandjilé)
- 4 Mousseille (Mayo Kebbi)
- 2 Kim (Mayo Kebbi)
- 2 Massa
- 2 divers du Moyen Chari (Tounia, Toumak)
- 2 divers du Mayo Kebbi (Mousgoum, Kado)

3. 55 appartiennent à des ethnies du nord du Tchad soit 20,52%

- 15 Arabes (6 du Batha, 3 du Kanem, 2 du Biltine, 2 du Salamat, 2 du Chari-Baguirmi)
- 10 d'ethnies du Chari-Baguirmi (3 "Sénégalaïs", 2 Bornouans, 1 Foulbé, 1 Rabhiste, 1 Baguirmien, 1 Kotoko, 1 Kanembou)
- 9 "Goranes" (5 du Kanem : Kréda et Daza du Manga, 4 d'ethnies du Borkou et de l'Ennedi)
- 6 d'ethnies du Guéra (Dionkor, Sokoro, Kenga, Dangaléat, Moubi)
- 5 du Ouaddaï (Maba, Djellaba)
- 5 d'ethnies du Batha (Bilala, Médogo, Kouka)
- 2 d'ethnies du Biltine (Tama, Zaghaoua)
- 2 d'ethnies du Salamat (Rounga, Kibet)
- 1 du Lac (Boudouma).

Si l'on regroupe ces diplômés par préfecture, on aboutit aux résultats suivants :

Moyen Chari	93	soit	34,70%
Logone oriental	41		15,30%
Logone occidental	35		13,06%
Tandjilé	27		10,07%
Mayo Kebbi	17		6,34%
Chari-Baguirmi	12		4,48%
Batha	11		4,10%
Kanem	8		2,99%
Guéra	6		2,24%
Ouaddaï	5		1,87%
B.E.T.	4		1,49%
Biltine	4		1,49%
Salamat	4		1,49%
Lac	1		0,38%

ce qui donne 79,47% pour les cinq préfectures du sud et 20,55% pour les neuf préfectures du nord¹.

Il serait naturellement tentant de faire une comparaison entre les pourcentages ci-dessus et la répartition par préfecture des élèves scolarisés. Le résultat n'est pas probant, le Chari-Baguirmi faussant toutes les statistiques, ce qui prouve une fois de plus que les écoles de N'Djaména scolarisent des enfants de toutes régions. On relèvera cependant que le Mayo Kebbi est réduit à la portion congrue avec 16,57% des enfants scolarisés et seulement 6,34% des diplômés de l'ENA. Les huit préfectures du nord autres que les Chari-Baguirmi semblent beaucoup mieux loties puisque, avec seulement 10,59% des scolarisés, elles obtiennent 16,05% des diplômés de l'ENA. Il y a là une sorte de paradoxe...

d) La haute fonction publique en 1978

Après le coup d'Etat du 13 avril 1975, le Conseil supérieur militaire décida de faire procéder à un recensement général des fonctionnaires qui eut lieu effectivement du 14 janvier au 20 avril 1976. Ses résultats sont consignés dans trois gros volumes ronéotés publiés en 1976 par le Ministère de la fonction publique.

¹ Moyennant un arrondissement de décimales, les 20,53% des préfectures du nord indiquées ici correspondent aux 20,52% des ethnies du nord indiquées plus haut.

On a extrait de ce document les informations concernant les fonctionnaires titulaires appartenant aux trois catégories les plus élevées de la fonction publique soit A1, A2 et B3. Grâce à un dépouillement exhaustif des actes divers (recrutements, promotions, révocations, décès) concernant ces mêmes catégories et publiés au Journal officiel du 13 avril 1975 au 15 juillet 1978 (dernier numéro paru), on a pu corriger et compléter les informations puisées dans le recensement général. On a pu obtenir ainsi une situation de la haute fonction publique tchadienne en 1978. Faute de pouvoir procéder sur place à de longues et minutieuses investigations, on n'a malheureusement pas pu tenir compte des modifications importantes qui sont survenues après 1978. Quoique une bonne thèse ait été soutenue sur la question en 1981¹, il faut se contenter des chiffres donnés ci-après qui sont vieux de huit ans :

SECTEURS	nord	sud	total
<i>Santé</i>			
B3 : inspecteurs sanitaires	5	22	27
A1 : docteurs en médecine	7	33	40
Total santé	12 (17,91%)	55 (82,09%)	67
<i>Enseignement</i>			
A1 : professeurs et maîtres assistants	-	9	9
A2 : professeurs licenciés	31	73	104
B3 : professeurs de CEG et inspecteurs primaires	23	82	105
Total enseignement	54 (24,77%)	164 (75,23%)	218
<i>Travail</i>			
A2 : inspecteurs	-	6	6
B3 : inspecteurs adjoints	-	5	5
Total travail	-	11 (100%)	11
Total général secteur social	66 (22,30%)	230 (77,70%)	296

¹ Jacques DONO-HORNGAR YOGUERNA : *La gestion de la fonction publique tchadienne*, Thèse pour le doctorat d'état en droit, Paris, I, 1981, 458 p. ronéo.

Agriculture

A1 : docteurs vétérinaires	1	14	15
A2 : ingénieurs d'agriculture, du génie rural, agronomes	6	29	35
B3 : ingénieurs des travaux ruraux, des travaux agricoles	8	31	39
A2 : ingénieurs des Eaux et Forêts	-	22	22
B3 : ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts	1	4	5
Total agriculture, E & F	16 (13,79%)	100 (86,21%)	116

Postes et télécommunications

A2 : ingénieurs des télécom, inspecteurs ppaux P&T	5	17	22
B3 : inspecteurs des IEM, inspecteurs P&T	11	54	65
Total postes et télécom.	16 (18,39%)	71 (81,61%)	87

Travaux publics et mines

A2 : ingénieurs ponts et ch., météo, aéron. civ., mines	9	16	25
B3 : ingénieurs des trav. météo, cadastre, travaux publics	4	3	7
Total travaux publics, mines	13 (40,63%)	19 (59,37%)	32

Statistique

A1 : ingénieurs	-	2	2
A2 : ingénieurs des travaux	2	1	3
B3 : adjoints techniques	6	9	15
Total statistique	8 (40%)	12 (60%)	20

Total général secteur économique	53 (20,78%)	202 (79,22%)	255
-------------------------------------	-------------	--------------	-----

Finances

A2 : inspecteurs principaux du Trésor, des impôts, des douanes	1	12	13
B3 : inspecteurs du Trésor, des impôts, des douanes	7	37	44
Total finances	8 (14,04%)	49 (85,96%)	57

Justice

A2 : magistrats	5	15	20
B3 : greffiers en chef	3	2	5
Total justice	8 (32%)	17 (68%)	25

Information

B3 : documentalistes, inspecteurs IEM de la RNT, animateurs	1	12	13
A2 : ingénieurs IEM (RNT), réd. en chef, journalistes, administr. de l'information	9	23	32
Total information	10 (22,22%)	35 (77,78%)	45

Affaires étrangères

B3 : secrétaires	1	5	6
A2 : conseillers	8	18	26
Total affaires étrangères	9 (28,13%)	23 (71,87%)	32

Total général

administration technique	35 (22,01%)	124 (71,99%)	159
--------------------------	-------------	--------------	-----

Police

A2 : commissaires	4	22	26
B3 : officiers de paix	1	17	18
Total police	5 (11,36%)	39 (88,64%)	44

Administration

A1 : administrateurs en chef	1	6	7
A2 : administrateurs civils	29	90	119
B3 : administrateurs adjoints	33	99	132
Total administration	63 (24,42%)	195 (75,58%)	258

Total général

administration d'autorité	68 (24,42%)	234 (75,58%)	302
---------------------------	-------------	--------------	-----

RECAPITULATION GENERALE

Secteur social	66 (22,30%)	230 (77,70%)	296
Secteur économique	53 (20,78%)	202 (79,22%)	255
Administration technique	35 (22,01%)	124 (77,99%)	159
Administration d'autorité	68 (24,42%)	234 (75,58%)	302
Total général	222 (21,94%)	790 (78,06%)	1012

Au total, la place du nord dans la haute fonction publique en 1978 était plus proche du cinquième que du quart. Il y a peu de commentaires à faire sur ces chiffres, sinon qu'ils recoupent presque parfaitement ceux de la scolarisation. Cependant, on peut noter la proportion relativement élevée - et en tout cas supérieure à la moyenne générale de 22% - de fonctionnaires du nord dans deux secteurs :

1. dans les spécialités des travaux publics, mines et statistiques : leur part avoisine les 40% soit près du double du taux de scolarisation moyen ;
2. cette part atteint ou dépasse le quart du total dans la justice, l'administration proprement dite (corps des administrateurs) et les affaires étrangères, c'est-à-dire les branches de l'administration où la notion de puissance publique est la plus présente.

e) Taux de scolarisation et préoccupations politiques

La documentation sur la fonction publique ne manque pas : le Journal officiel du Tchad a paru régulièrement jusqu'en 1967 inclus. De 1968 à 1972, quelques numéros ont paru, irrégulièrement. La parution régulière a repris du 13 avril 1975 au 15 juillet 1978. Les textes qu'on y trouve confirment abondamment la suprématie du sud dans la petite fonction publique.

Celle-ci est patente lorsque l'on examine le tableau d'avancement des gardiens de la paix (JO 1er février 1962, p. 92) ou des instituteurs et instituteurs adjoints (JO 15 mai 1962, pp. 327-329), les textes concernant la titularisation des moniteurs de l'enseignement (JO 1er juillet 1962, pp. 535-538), le perfectionnement des infirmiers (JO 1er septembre 1962, p. 678) ou le stage des infirmiers (JO 1er septembre 1963, p. 494).

Il s'agit là de petits emplois. Des études de détail montrent que dès qu'une nomination administrative présente un aspect politique, il y a recherche d'un certain équilibre et la part du nord augmente. Si l'on examine toutes les désignations décidées en 1964 et 1965 (publiées au JO) à des postes d'adjoints au préfet, de sous-préfets, d'adjoints aux sous-préfets et de chefs de poste administratif, on trouve les résultats suivants : sur 84 nominations de fonctionnaires du sud, 52 sont faites pour des postes situés dans le nord, 32 pour

des postes situés dans le sud ; sur 47 nominations de fonctionnaires du nord, 13 nominations concernent des postes situés dans le sud, 34 des postes situés dans le nord.

La prépondérance du sud est nette (84 nominations sur 131, soit 64,12% du total) mais elle est bien moindre dans le "commandement territorial" que dans l'ensemble de la fonction publique. On notera également que, sur 86 nominations à des postes situés dans le nord, 34 vont à des originaires, soit 39,53%, plus que le pourcentage global (35,86%)¹.

La politique dite de "réconciliation nationale" lancée en 1969-70 s'est traduite dans ces nominations. En 1970, sur 14 préfets, la moitié viennent du nord ; sur 50 sous-préfets, 19 sont originaires du nord soit 38%². En 1972, il y a 9 préfets originaires du nord toujours sur 14 (64%). Il n'en est pas de même dans l'administration centrale : en 1972, sur 39 postes de direction dans les ministères et établissements publics nationaux, 8 seulement sont tenus par des originaires du nord soit 20%³ ; sur 10 ambassades, 4 sont confiées à des fonctionnaires du nord (40%).

Le conseil supérieur militaire paraît avoir négligé les impératifs auxquels le régime précédent était sensible : en 1978, sur 19 ambassadeurs, 7 seulement sont du nord (37%)⁴.

CONCLUSION

L'enseignement au Tchad eut des débuts difficiles en raison de la pénurie persistante d'instituteurs européens et de l'absence de personnel africain formé. Ce n'est que peu avant la guerre de 1939-45 qu'un système d'enseignement primaire réduit mais de bonne qualité put fonctionner normalement. Destinées au petit nombre, ses écoles étaient très équitablement réparties dans l'ensemble du pays. Mais, dans le nord, elles durent faire face à

¹ *Annuaire officiel du Tchad 1970*, Ministère de l'information, Fort-Lamy, Diloutremer Paris, 1970, 202 p.

² *Annuaire officiel du Tchad 1972*, Ministère de l'information, Fort-Lamy, Diloutremer Paris, 1972, 256 p.

³ La doctrine a beaucoup varié dans ce domaine. Pendant les dernières années de Tombalbaye, on préférait nommer dans le nord des préfets et sous-préfets originaires de cette région. Le régime militaire, au nom de l'unité nationale, fit systématiquement le contraire.

⁴ *Annuaire officiel du Tchad 1978*.

l'indifférence, voire à l'hostilité des populations à l'exception d'une petite fraction urbaine, souvent originaire de l'Afrique de l'ouest ("Sénégalaïs") et liée au colonisateur. En revanche, le sud du pays accepta volontiers et réclama même souvent l'école.

Il n'est donc pas surprenant que les premiers diplômes (certificats d'études) scolaires soient allés en majorité aux originaires du sud, singulièrement du Moyen-Charï. L'enseignement primaire prit un caractère d'enseignement de masse à partir de 1948-50, mais seulement dans les régions du sud où les taux de scolarisation atteignirent 40 à 50% (sauf au Mayo Kebbi) c'est-à-dire un niveau comparable à celui des pays d'Afrique les plus avancés. Mais dans le nord, ces taux restèrent presque toujours inférieurs à 10% et l'enseignement y est demeuré réservé au petit nombre. Il y a peut-être eu un certain progrès entre 1965 et 1975, mais il reste sujet à caution en raison de l'incertitude des statistiques.

Il en est résulté un déséquilibre grave : 80% des enfants scolarisés proviennent des régions méridionales. Cette inégalité se retrouve, lorsqu'elle n'est pas aggravée, dans le secondaire et le supérieur. Elle ne pouvait rester sans effets, ne fut-ce que mécaniques, sur la fonction publique. Celle-ci s'est constituée tardivement. Ses premiers éléments provenaient de la bourgeoisie urbaine islamisée (toujours les "Sénégalaïs") qui a tenu le haut du pavé pendant presque toute la période coloniale. Mais, dès lors que l'on se mit à procéder à des recrutements réguliers par concours ouverts aux diplômés, le poids du sud se manifesta de façon de plus en plus prononcée. En 1978, il atteignait près de 80%, c'est-à-dire la même proportion que la scolarisation.

Des études de détail montrent cependant que les nominations à certains postes politiquement sensibles furent décidées de manière à corriger, dans une certaine mesure, ce déséquilibre.

Sans nul doute, le nord a souffert de son "refus de l'école" qui l'a marginalisé dans l'Etat. Les conséquences politiques de cette attitude ont été et restent considérables. Il y eut certes, avant 1975, une participation importante du nord dans les organes politiques, encore que l'on puisse s'interroger sur la représentativité des élus de cette région. Le poids du "différentiel" de scolarisation continue à se faire sentir dans l'administration.

Le travail présenté ici ne prétend pas épuiser un sujet à la fois redoutable et immense. Il a peut-être un peu privilégié l'étude des rapports nord-sud au détriment des relations entre les divers groupes ethniques peuplant chacune des deux parties du Tchad, relations qu'on n'a pu aborder qu'épisodiquement.

Il s'est agi ici, essentiellement, d'apporter des données chiffrées aussi avérées que possible et des éléments historiques sur le système scolaire et la fonction publique, et la place qu'y tiennent les différentes populations. Le champ ouvert à la réflexion demeurera très vaste, une fois dissipés certains mythes. On peut se demander, par exemple, pour quelles raisons l'islam tchadien a refusé l'école laïque française alors que celle-ci a reçu un accueil bien meilleur dans les pays musulmans d'Afrique de l'ouest. On peut se demander s'il était possible de créer un système scolaire différent mieux admis par les populations, sans pour autant mettre en cause l'unité du Tchad¹. On peut enfin se demander quelles sont à cet égard les perspectives d'avenir, alors que le Tchad retrouve une certaine stabilité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

- Annuaire des anciens élèves de l'Institut des hautes études d'outre-mer.* Paris : IIAP, 1973, 145 p.
- Annuaire des anciens élèves de l'Institut international d'administration publique.* Paris : IIAP, 1973, 184 p.
- Annuaire officiel du Tchad 1970.* Fort-Lamy : Ministère de l'information, Paris : Diloutremer, 1970, 202 p.
- Annuaire officiel du Tchad 1972.* Fort-Lamy : Ministère de l'information, Paris : Diloutremer, 1972, 254 p.
- Annuaire officiel du Tchad 1978.* N'Djaména : Secrétariat d'Etat à l'information et à l'orientation civique, 1978, 128 p.
- BUIJTENHUIJS Robert - 1978 - *Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad 1965-1976.*** La Haye : Mouton, 526 p.

¹ Certains s'y sont essayés, sans être toujours convaincants; cf. Issa Hassan Khayar : *Le refus de l'école*.

Conférence internationale d'assistance au Tchad : Synthèse. 2 vol. ronéo., mars 1982.

Dépôt des archives d'outre-mer, Aix en Provence. AEF, série 4(3)D, 4(4)D et 5D.

DONO HORINGAR YOGUERNA Jacques - 1981 - *La gestion de la fonction publique tchadienne.* Thèse pour le doctorat d'Etat en droit, Paris I, 458 p. ronéo.

FABRE Paul - 1935 - *La randonnée.* Marseille : Les cahiers du sud, 264 p.

FABRE Paul - 1935 - *Les heures d'Abéché* - Marseille : Les Cahiers du Sud, 285 p.

GAMACHE Pierre - 1928 - "L'enseignement en AEF". *Renseignements coloniaux.* Comité de l'Afrique française, déc. 1928, pp. 751-759.

Guide démographique de l'Afrique. - 1978 - Nations Unies.

Journal officiel de l'Afrique équatoriale française - 1910-1959 - Brazzaville.

Journal officiel de la République du Tchad - 1959-1972 et 1975-1976 - N'Djaména.

KHAYAR Issa Hassan - 1976 - *Le refus de l'école.* Paris : Maisonneuve, 140 p.

— 1984 - *Regards sur les élites ouaddaïennes.* Paris : CNRS, 231 p.

LANGUE Robert - 1977 - *Données sur les ressources humaines du Tchad.* N'Djaména, ronéo.

LANNE Bernard - 1979 - "Les populations du sud du Tchad". *Revue française d'études africaines*, 163-164, pp. 41-81.

— 1980 - "Nord et sud dans la vie politique du Tchad". *Le mois en Afrique*, n° 172-173, pp. 104-117.

Recensement général des fonctionnaires, 14 janvier - 20 avril 1976.

N'Djaména : Ministère de la fonction publique, 1976, 3 vol.
ronéo.

VERNHES Monique, Jean BLOCH - 1972 - *Guerre coloniale au Tchad.*

Lausanne : La cité , 95 p.